

Accélérations et régulations : Les défis de la vitesse pour le vivre-ensemble

Séminaire (2^{ème} session) au *Collège d'études mondiales*, Paris

Malgré quelques phénomènes de décélération, beaucoup de choses semblent aller plus vite. Nombre de gens éprouvent d'ailleurs le sentiment que leur vie s'enfuit et que le temps manque pour tout faire... Si l'augmentation des vitesses est réelle, les gains de temps attendus le sont bien moins : une voiture coûte beaucoup de temps de travail et l'autoroute peut être bouchée, les mails sont plus nombreux que les lettres et les photos numériques plus abondantes que les prises argentiques... Plus largement, la multiplication des options et l'injonction moderne comme quoi une bonne vie se doit d'être bien remplie créent saturations individuelle et collective.

Dès lors, l'individu *doit* toujours plus mais *peut* sans cesse moins prévoir et préparer les étapes de sa vie. De même, les besoins de régulation et donc de prévision et d'anticipation publiques augmentent, alors que l'accélération technique et socio-économique diminue le temps disponible à cet effet. Un expédient consiste alors à mécaniser les processus de décision et les actes courants. L'organisation politique de la société a déjà été largement transférée des assemblées aux exécutifs, réputés plus rapides, remplaçant la délibération conflictuelle et démocratique par une concertation administrative et technique. L'informatisation et la "procéduralisation" du droit et de la justice, menacés par la multiplication des textes et leur changement accéléré, pourraient transformer la régulation juridique en un immense "code de la route et de la société", commandé par des exigences purement techniques et dépourvu de signification normative.

Paradoxe : l'accélération va de pair avec une stagnation croissante. Comme le corps humain, lors de son déplacement motorisé, s'immobilise dans des "projectiles", comme l'individu sommé de foncer peut succomber à cette « pathologie de la liberté » (Alain EHRENBURG) qu'est la dépression, le collectif pressé peut basculer en paralysie, telle qu'une panne de serveur informatique. Par sa dynamisation privée de direction, il subit un « enfermement sur le présent » (François HARTOG). Cette « inertie fulgurante » (Paul VIRILIO) signifie que rien ne reste en l'état sans que quelque chose d'essentiel ne change. D'où l'impression d'une fin de la politique en tant que possibilité de façonner l'avenir.

Inspiré d'une pédagogie interactive, le séminaire – gratuit et sans inscription – s'adresse à toute personne intéressée et notamment aux étudiants et chercheurs en sciences humaines, en droit et en philosophie. Chacune des séances sera co-animée par un(e) spécialiste réputé(e).

– Programme des séances (certains lundis, 18 h à 20 h) –

(Bât. *Le France*, salle du Conseil A ou B, 190 av. de France, Paris 13^e, Métro *Quai de la gare*)

1/ 8.2.2016 : « Immédiateté, instantanéité, urgence : quels défis de la vitesse ? » avec CHRISTOPHE BOUTON, professeur de philosophie à l'Université de Bordeaux III, auteur de *Le temps de l'urgence*, Le Bord de l'eau : Lormont (33) 2013

2/ 7.3.2016 : « Accélération de la vie et accumulation du capital » avec PATRICK

* Professeur de droit public à l'Université de Lorraine – Metz (pollmann@univ-metz.fr, tél. 03 87 76 05 33) et professeur de sociologie à l'Université d'Iéna (Allemagne), en partenariat avec l'« Atelier international et interdisciplinaire pour la réflexion philosophique », Berlin (<http://iiaphr.eu>).

- VASSORT, maître de conférences en sociologie à l'Université de Caen, auteur de *L'homme superflu. Théorie politique de la crise en cours*, Le Passager clandestin 2012
- 3/ 21.3.2016 : « **L'individu hypermoderne** : obligation de performance, exaltation, dépression » avec MIGUEL BENASAYAG, auteur de *Le mythe de l'individu*, La Découverte 2004 (salle 640 !)
- 4/ 4.4.2016 : « **La technicisation de la politique et du droit** » avec MICHÈLE DESCOLONGES, docteure en sociologie, administratrice de l'Association science technologie société, auteure de *Vertiges technologiques*, La Dispute 2002
- 5/ 2.5.2016 : « **La bureaucratisation et le management du monde** » avec BAPTISTE RAPPIN, maître de conférences en sciences de gestion à l'Université de Lorraine, auteur de *Au fondement du management. Théologie de l'organisation*, Ovadia : Nice 2014
- 6/ 23.5.2016 : « **Vers une responsabilité pour les générations futures ?** » avec SIMON CHARBONNEAU, maître de conférences honoraire en droit de l'environnement à l'Université de Bordeaux I, auteur de *Le prix de la démesure. Retrouver une société humaine*, Éd. Libre et solidaire 2015
- 7/ 6.6.2016 : « **Le décalage grandissant entre besoins et capacités de régulation** (à l'échelle individuelle et collective) » avec FRÉDÉRICK LEMARCHAND, maître de conférences en sociologie à l'Université de Caen, auteur de *La vie contaminée, éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*, L'Harmattan 2002
- 8/ 20.6.2016 : « **Dialectique temporelle et pétrification de l'histoire** » avec FRANÇOIS HARTOG, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, auteur de *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, n^{le} préface, Seuil 2012

– Indications bibliographiques générales –

Le séminaire part de notre article "Accumulation, accélération et individualisme juridique. Droit, société et politique dans l'emballage du monde", *Mélanges Michel Miaille : Le droit figure du politique*, Univ. de Montpellier I, 2008, vol. I, p. 369 à 442, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00606382>.

Les travaux des intervenants concernant la séance qu'ils co-animent sont mentionnés ci-dessus et ne figurent plus dans les bibliographies des séances. Les sites Web ont été visités le 19 oct. 2015.

- « Résister à l'ère du temps accéléré », *Écologie & politique* n° 48, 2014, avec neuf contributions
- « Accélérationnisme ? », *Multitudes. Revue politique, artistique, philosophique* n° 56, automne 2014, avec quatre contributions dont un "Manifeste accélérationniste"
- « Vitesses limites », *Le genre humain*, oct. 2010 avec neuf articles
- « Le monde à l'ère de la vitesse », *Esprit* n° 345, juin 2008 avec quatre articles dont Olivier REMAUD, "Petite philosophie de l'accélération de l'Histoire", p. 135 à 152
- Zygmunt BAUMAN, *Liquid Modernity*, Polity : Cambridge 2000 (non traduit, v. en français *La vie liquide*, Hachette 2013 ; *Le présent liquide : peurs sociales et obsession sécuritaire*, Seuil 2007)
- Ulrich BECK, *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité* (1986), préface Bruno LATOUR, Flammarion 2008
- Jean BIRNBAUM (dir.), *Où est passé le temps ?*, Gallimard 2012 (articles critiques à l'égard de H. Rosa)
- Christophe BOUTON, *Temps et liberté*, Presses univ. du Mirail : Toulouse 2008
- Jean CHESNEAUX, *Habiter le temps. Passé, présent, futur : esquisse d'un dialogue politique*, Bayard 1996
- Claude DUBAR & Jens THOEMMES, *Les temporalités dans les sciences sociales*, Octares Éd. : Toulouse 2013
- Jacques ELLUL, "Le problème de l'accélération", dans *Le système technicien* (1977), préface Jean-Luc PORQUET, Le Cherche midi 2012, p. 291 à 318
- Jean-Noël JEANNENEY, *L'histoire va-t-elle plus vite ? Variations sur un vertige*, Gallimard 2001
- Zaki LAÏDI, "Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations",

www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/cahier14.pdf

- Jeremy RIFKIN, *Time Wars : The Primary Conflict in Human History*, Simon & Schuster : New York 1987
- H. ROSA, *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, La Découverte 2012
- ~, *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte : Paris 2010
- ~ & William SCHEUERMAN (dir.), *High-Speed Society : Social Acceleration, Power and Modernity*, Pennsylvania State Univ. Press, University Park/PA 2009 ; v. notre recension "De l'accélération à la frénésie paralysante ?", *Temporalités* (en ligne), n° 13, 2011, <http://temporalites.revues.org/index1564.html>
- Peter SLOTERDIJK, *La mobilisation infinie. Vers une critique de la cinétique politique*, C. Bourgeois 2000
- Rafik SMATI, *Éloge de la vitesse : La revanche de la génération texto*, Eyrolles 2011
- Bernard STIEGLER, *La technique et le temps*, t. II : *La désorientation*, Galilée 1996
- Paul VIRILIO, *Le grand accélérateur* (99 p.), Galilée 2010
- Philippe ZARIFIAN, *Temps et modernité. Le temps comme enjeu du monde moderne*, L'Harmattan 2001

1^{ère} séance : *Introduction*

I. Utilité d'une exploration de l'accélération

- processus aux multiples facettes, affectant a priori toutes les sociétés et tous les individus
- à la croisée de nombreux domaines et dimensions : individu et société, nature et culture, homme et technique, ...
- excellent prisme d'analyse et de réflexion, permettant le renouvellement de la critique sociale
- importance de comprendre les problèmes et dangers liés à l'accélération pour les appréhender, aussi bien sur le plan individuel que collectif

II. Présupposés et hypothèses

A. La construction sociale du temps

- Il faut distinguer entre les différentes vitesses, leur possible accélération et la mesure du temps.
- Il s'agit de dépasser la citation incantatoire mais vide d'AUGUSTIN (354 à 430) : « Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne m'interroge, je le sais ; si on me le demande, je ne le sais plus. »

1) Le temps, une synthèse formalisante de la vie en société (Norbert ELIAS)

- Temps $\approx$ vie humaine ; comp. les habitants traditionnels de Madagascar « pour qui le temps est confondu avec la vie » (Nicole AUBERT).
- originalité fondamentale du temps (abstrait, immatériel, métaphysique, unidirectionnel et immaîtrisable) par rapport à l'espace (concret, matériel, tangible, multidirectionnel et maîtrisable)

2) Le développement du temps pour permettre la complexification des sociétés

- Dans un passé lointain, le temps n'existait que comme rythme (et non comme mesure), dans sa dimension cyclique, était donc limité aux unités astronomiques (surtout jour et saisons).
- « Il n'y a pas de temps dans les sociétés primitives » (Jean BAUDRILLARD). Toutefois, dès qu'elles avaient des activités nécessitant une coordination de plusieurs individus dans la durée (chasse ou agriculture, par exemple), elles devaient développer des repères dépassant les simples rythmes saisonniers et journaliers, trop vagues.
- Le temps – qui n'est que son unité de mesure (Robert KURZ) – s'est donc affiné et séparé de la vie pour organiser des interactions sociales de plus en plus complexes.
- Il ne peut y avoir de "temps privé" (d'après Ludwig WITTGENSTEIN).
- *Temps réel* = simultanéité entre l'événement et sa représentation.

3) Les unités temporelles : culturelles ou socialement aménagées

- Même les unités astronomiques sont aménagées (fuseaux horaires, années bissextiles, ...).

4) Le totalitarisme silencieux du temps

- Les diktats de l'horloge sont perçus comme des contraintes naturelles alors qu'ils sont socialement construits.

B. La problématique des accélérations

1) Les accélérations technique, du changement social et du vécu individuel,

distinguées mais imbriquées

- Des procédés *techniques*, notamment en matière de production, de déplacement et de communication, accélérés grâce à de nombreuses innovations. L'accélération au cours de la modernité repose sur la substitution des mouvements métaboliques par des mouvements mécaniques, donc de machines ; cela devient possible du fait que l'énergie dont elles ont besoin n'est plus puisée à l'extérieur, mais se trouve intégrée à la machine elle-même.
- puis, des *changements sociaux* affectant l'identité personnelle, la famille, les religions, les professions, l'habitat, les loisirs, etc., et qui se déroulent plus vite ;
- et enfin, le *vécu individuel*, c'est-à-dire l'existence de l'être humain dans la durée qui, couramment, se raccourcit à ses yeux.

2) L'étude des accélérations

- « Ce qui s'accélère, c'est ce qui se passe dans le temps, et non pas le temps lui-même » (Etienne KLEIN).
- Le caractère néanmoins répandu de la notion – à strictement parler absurde – d'« accélération du temps » traduit la correspondance entre le temps et la vie (v. ci-avant A 1) et exprime donc le fait que c'est la vie, les êtres humains et leurs activités qui s'accélèrent et se contractent.
- Il n'y a pas d'accélération universelle et unique, mais une multiplicité de formes et de terrains d'accélération, obéissant cependant à une logique d'ensemble : les phénomènes de décélération sont restés secondaires, réactifs ou résiduels. C'est l'accélération qui l'a, paraît-il, toujours emporté : « *fast time kills slow time* » (Thomas H. ERIKSEN).
- L'accélération semble constituer le moteur véritable de l'histoire (moderne en tout cas), les structures temporelles étant, par rapport à l'organisation spatiale, plus abstraites et moins ancrées dans la vie humaine, donc plus variables et, dès lors, plus déterminantes pour l'évolution sociale (v. ci-après 8^e séance, I B, p. 22).
- Les accélérations ne sont, bien entendu, pas illimitées :
 - la limite absolue et indépassable de la vitesse de la lumière ;
 - des limites relatives pour les transports terrestre et aérien à un coût raisonnable ;
 - des limites relatives, variables et plus ou moins incertaines pour les processus sociaux.

C. La régulation, notion juridique et politique

1) Les présupposés idéologiques de la notion de régulation

- « mythe du pilotage » (Hugues RABAULT)
- Équivoque du principe d'efficacité sous-entendue par la notion de régulation : s'agit-il d'améliorer les performances du système ou le niveau de satisfaction des acteurs ?

2) L'étude et la mise en cause du droit dans la durée

- De même que le temps peut apparaître comme synthèse formalisée – et en même temps masquante – de l'écoulement de la vie individuelle et collective, le caractère figé du droit relève d'une cristallisation symbolique et atemporelle qui synthétise – et dissimule par l'abstraction – la succession des visées régulatrices particulières. Ce déploiement itératif se révèle ainsi constitutif du droit.
- Alors que la juridicité se présente sous une structure figée susceptible du seul examen synchronique, elle s'avère ainsi tributaire de la durée, nécessitant une analyse diachronique.
- L'accélération et la technicisation du monde pourrait alors mettre en cause l'enracinement du droit dans la durée, le priver de mémoire et de perspective et miner ainsi son rôle médiateur entre le passé et l'avenir.

III. Difficultés et précautions

- La thématique de chaque séance n'est déployée qu'à partir de la problématique générale, l'accélération.
- risque de propos approximatifs, voire superficiels, inévitable dans les contributions de non-spécialistes, pourtant nécessaires dans le cadre d'un travail transdisciplinaire
- Écueil sérieux : l'accélération constitue un sujet de préoccupation répandu, fournissant un terrain fertile pour des récriminations de personnes frustrées et des conseils populaires, voire populistes. D'où un cadre chargé d'affects préjudiciables pour une recherche désintéressée, laquelle doit également tenir compte de l'existence de phénomènes de décélération.
- Le risque de parti pris et d'appréciations chargées d'affect, résultant de la perspective critique pourtant indispensable : supposant que la disponibilité d'un chercheur à l'esprit critique peut lui venir en fonction de son histoire et notamment de ses blessures personnelles, son regard peut être imprégné de ressentiment et manquer d'objectivité.

- L'évocation de certains concepts ou idées ou la référence à certains auteurs ne signifient pas forcément une adhésion à telle théorie, école ou tradition de pensée.
- Il ne s'agit pas d'énoncer des vérités, mais de formuler des hypothèses servant au dialogue.

– Indications bibliographiques –

- Georges CANGUILHEM, "Régulation, épistémologie", *Encyclopædia universalis*
- Norbert ELIAS, *Du temps* (1974-1984), Fayard 1996
- Alban GONORD, *Le temps. Introduction, choix [ordonné] de textes, commentaires, vade-mecum et bibliographie*, Flammarion 2001
- Ali MAGOUDI, *Quand l'homme civilise le temps. Essai [psychanalytique] sur la sujétion temporelle*, La Découverte 1992
- Michel MIAILLE (dir.), *La régulation entre droit et politique*, L'Harmattan 1995
- François OST, *Le temps du droit*, Odile Jacob 1999
- David S. LANDES, *L'heure qu'il est : les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne*, Gallimard 1987

1^{ère} séance (suite), avec Christophe Bouton :

Immédiateté, instantanéité, urgence : quels défis de la vitesse ?

I. La transformation du temps culturel et vécu en temporalité horlogère, voire en temps universel

- diffusion des horloges publiques (à partir du XIII^e siècle) et des montres (à partir du XVIII^e siècle)
- L'horloge instaure progressivement le règne du temps universel, c'est-à-dire mondial et unique ; indépendant de tout lieu, il ne se réfère qu'aux données astronomiques.
- En ce sens, le temps horloger semble refléter l'objectivité du monde. En fait, étant une construction sociale comme tout temps, il est plus abstrait que la temporalité spécifique, plus incarnée de telle ou telle culture.

A. La division horlogère du temps en de "mêmes"

- à savoir en séquences distinctes et égales, régulières, sérielles, segmentées, prospectives, uniformes et universelles, séquences dont le compte permet la mesure (qui est en fait, le plus souvent, celle de phénomènes spatiaux, notamment des longueurs parcourues par les aiguilles d'une horloge !)

B. L'émancipation du temps par rapport à l'espace

- 1) L'affranchissement collectif vis-à-vis des temporalités naturelles (journalière et saisonnière), ancrées dans l'espace
 - La lumière électrique aide à étendre les activités économiques, culturelles, etc. pendant la nuit.
 - L'agriculture industrielle et la réduction micro-économique des frais de transport permettent de produire et de consommer des aliments à des échelles spatiale et saisonnière plus large.
- 2) La libération individuelle à l'égard des temporalités naturelles et sociales
 - L'alimentation prête à la consommation donne à l'individu la possibilité de manger en dehors des lieux, groupes et horaires traditionnels.
 - Les catalogues en ligne des bibliothèques, consultables n'importe quand et presque partout.
 - La dissociation du temps à l'égard de la vie suscite un rapport possessif au temps.

C. La puissance productive du temps horloger par rapport au temps culturel

- Le temps spécifique à une société implique des contraintes de comportement (heures de travail, de pause et de sommeil, horaires de repas, jours de fête, consommation de produits de saison, etc.) et des durées variables en fonction des circonstances (ainsi, au Japon jusqu'au XIX^e siècle, l'on utilisait des horloges pour lesquelles une heure de jour durait plus longtemps en été qu'en hiver).
- En revanche, le temps horloger n'exige ni interdit aucun acte ou comportement particulier et n'oppose donc aucune résistance à l'augmentation de la productivité et de la production par une exploitation accrue des ressources disponibles.

II. Le présentisme, effet de l'accélération individuelle et collective

- « L'histoire s'est arrêtée, rien n'existe plus qu'un éternel présent [...] le passé est mort, le futur

inimaginable » (George ORWELL, 1984).

A. La captation par l'immédiateté et l'instantanéité

- « Vouloir l'immédiateté à tout prix, c'est avaliser la perte du sens et engrammer la mort dans la structure même du réel » (Guillaume CARNINO).
- « rapatriement du salut dans "l'ici et maintenant" » (Nicole AUBERT)
- le « bougisme » (Pierre-André TAGUIEFF) et « le marché, pouvoir du présent » (Zaki LAÏDI)

1) L'individu accaparé par le désir de satisfactions immédiates

2) L'instantanéité des communications électroniques

3) La multiplication de machines dans l'univers humain

- Les « machines, inertes et sans âme, n'existent par nature que dans le présent » (Rafik SMATI).

4) L'éloignement de la mort de la conscience individuelle et collective

- L'idée de la – et de sa – mort devient non seulement insupportable, mais aussi invisible pour l'individu, du fait de la gestion institutionnalisée et professionnalisée des décès, de la disparition de la perspective religieuse d'une existence au-delà de la vie terrestre et en raison du désir insatiable de maîtrise, de performance et d'accomplissements.
- Si l'on estime que la mort d'un individu n'est pensable que pour les autres, donc dans et depuis la communauté, l'individualisation de la société implique l'impossibilité croissante de penser la mort.

B. L'urgence omniprésente

- Elle résulte de l'avancée du capitalisme et notamment de la concurrence (v. ci-après II^e séance) et de leur vision linéaire du temps alors qu'une conception cyclique connaît moins d'urgences.

1) La pratique de flux tendu généralisé et la recherche de rentabilité à court terme

2) L'urgence favorisée par la vitesse des transports et l'instantanéité électronique

3) La confusion entre urgence et importance

C. Entre « compression du présent » (Hermann LÜBBE) et dévalorisation du passé et du futur (v. ci-après 7^e séance, p. 20)

- La focalisation sur le présent s'accompagne de sa compression.
- Les données d'Internet y figurent sans ordre chronologique ni spatial ce qui accentue le présent.

1) L'obsolescence accélérée de l'ancien

2) La « muséification de notre civilisation » (H. LÜBBE)

- « Les musées ne sont rien d'autres que des chambres mortuaires pour des reliques de civilisation » (Hermann LÜBBE).

3) La « nouvelle imprévisibilité de l'avenir » (Reinhart KOSELECK)

4) Le présentisme de la société actuelle, oubli de son impact sur l'avenir (Z. LAÏDI) ?

D. Le présentisme écologique

- La crise écologique peut s'énoncer en termes temporels : Les rythmes et la vie de la Terre sont comprimés par la dissipation des matières premières et les extinctions de masse et hypothéqués notamment par les déchets nucléaires et les manipulations génétiques, tous ces processus dépassant sa capacité de régénération. – V. ci-après 6^e séance, I, p. 17.

III. Le primat du temps sur l'espace dans le capitalisme liquide

- Dans une société liquide où tout est mouvement, chaque pas, chaque changement est accélération ou décélération (Hans JONAS).

A. La dévalorisation de l'espace par le mouvement et le changement

- Depuis HOBBS, c'est l'inertie qui a besoin de se justifier (comp. l'expression « être au courant »). Cela déprécie l'espace (mis en valeur par l'immobilité) vis-à-vis du temps.

B. La métaphore du liquide

- Les liquides – et d’autres fluides – épousent les contours de leur récipient. C’est pourquoi ils sont prêts à changer de forme et de place. Alors que les solides neutralisent l’impact du temps, les liquides en valorise l’écoulement, plus que l’espace qu’ils n’occupent que momentanément.
- La métaphore condense les caractéristiques de flexibilité, d’incertitude et de dynamisme qui rendent la société liquéfiée disponible aux exigences d’accélération et d’accumulation, induisant ainsi l’augmentation des performances quantitatives, en termes technologiques, économiques, sportifs, etc. La rondeur des pièces de monnaie *liquide* qui peuvent rouler et l’habitude d’arrondir les montants symbolisent le rythme que l’argent communique aux transactions (Georg SIMMEL).

C. L’accélération comme « compression de l’espace » (David HARVEY)

- 1) Le raccourcissement des temps de transport
 - L’accélération des transports a rétréci le monde à un soixantième depuis le XVIII^e siècle
- 2) Le vécu de l’espace traversé lors des déplacements, restreint par leur vitesse
- 3) L’insignifiance de l’espace pour la transmission électronique

– Indications bibliographiques –

- Nicole AUBERT, *Le culte de l’urgence. La société malade du temps*, Flammarion 2003
- Simon BORJA, Guillaume COURTY & Thierry RAMADIER, “Prisonniers de la mobilité. Aux sources d’une idée reçue”, *Le Monde diplomatique* janv. 2015, p. 3
- François BRUNE, “Le bougisme sans entraves”, *La Décroissance* avril 2015, p. 8 s.
- Guillaume CARNINO, “L’immédiate apocalypse. Temporalité et mutation anthropologique à l’ère du numérique”, *Mana. Revue de sociologie et d’anthropologie* n° 14-15, 2007 : « Frontières et limites : avons-nous dépassé les bornes ? », p. 297 à 319
- Th. ERIKSEN, *Tyranny of the Moment: Fast and Slow Time in the Information Age*, Pluto : London 2001
- Gilles FINCHELSTEIN, *La dictature de l’urgence*, Fayard 2011
- François HARTOG, *Régimes d’historicité. Présentisme et expériences du temps*, nouvelle préface, Seuil 2012
- Zaki LAÏDI, *Le sacre du présent*, Flammarion 2002
- Pierre LANTZ, “Sens, puissance, vitesse”, *Information sur les sciences sociales* n° 3/2000, vol. 39, p. 395 à 405
- Douglas RUSHKOFF, *Present Shock : When Everything Happens Now*, Penguin : London 2013

2^{ème} séance, avec Patrick Vassort : *Accélération de la vie et accumulation du capital*

I. La spirale de l’emballement capitaliste

- emballement = mécanismes de rétroaction réciproques entre les effets des accélérations et des accumulations (dont la croissance économique)
- Ainsi, le manque de temps éprouvé par de nombreux individus ne peut être dû qu’à un accroissement de choses à faire supérieur au gain temporel permis par les accélérations techniques.

A. La large échangeabilité entre temps et argent dans un cadre capitaliste

- 1) Les similitudes possessives entre temps et argent
 - avoir, gagner, perdre, manquer du temps ou de l’argent
- 2) L’esprit possessif comme quête d’éternité
 - manque de temps, dû notamment à une prolifération des possibilités, des options et des choix effectués, mais aussi à l’injonction moderne qu’une bonne vie se doit d’être bien remplie
 - Rôle de la concurrence : « Quand tout va vite, une seule solution : aller plus vite encore » (*Libération* du 20 août 2013 pour relancer sa diffusion flageolante).
 - Depuis la perte d’un temps éternel rassurant pour le temps de vie individuel limité, « l’accélération peut servir d’équivalent fonctionnel d’éternité » (H. ROSA). « La recherche d’intensité a remplacé la quête d’éternité » (Nicole AUBERT).
- 3) La convertibilité entre temps et argent : « Le temps, c’est de l’argent » (Benjamin FRANKLIN)
 - Cette équation semble traduire l’équivalence entre le temps horloger et la dimension spatiale de l’existence humaine, exprimée de nos jours dans des étendues et des volumes mesurés par l’argent.

4) Les limites de la convertibilité

- L'argent peut perdre – toute ou une partie de – sa valeur.
- La disponibilité temporelle des individus n'est pas toujours recherchée par autrui (cas du chômage notamment).
- Contrairement à l'argent, le temps ne peut être stocké pour produire des intérêts.

B. Les interactions entre sphère économique et vitesse

1) Le rôle du moteur économique parmi les facteurs d'accélération

- consubstantialité entre accélération et capitalisme
- La valeur d'échange d'une marchandise n'est pas définie par son utilité, mais par le temps de travail nécessaire à sa production.
- Ainsi, la société capitaliste est la seule dans l'histoire qui fait de la dimension temporelle, vidée de tout contenu concret, le lien social.

2) L'accroissement de la vitesse comme facteur d'accumulation du capital

3) L'accélération ou le capitalisme moteur de l'histoire (moderne) ? (V. 8^e séance.)

C. Le résultat de l'emballlement : l' « effet rebond »

1) Dans le passé médiéval, activité productive, plaisir et loisir mêlés

2) Les augmentations séculaires de la production économique et du temps de travail

- Paradoxe : les êtres humains dans le monde moderne doivent sacrifier beaucoup plus de temps à la production que dans les sociétés agraires prémodernes, en dépit du gigantesque développement des forces productives.
- Les jours fériés étaient autrefois de 120 à 190 par an (dimanches compris), en fonction des régions ; les travailleurs anglais du XVI^e siècle avaient trois heures et demie pour déjeuner.

3) L'écart grandissant entre productivités micro- et macro-économiques

- Par exemple, dans le monde occidental, la productivité agricole est devenue immense dans les exploitations, mais minime à l'échelle globale : 2,2 kcal pour chaque kilocalorie investie dans la production céréalière en Beauce contre 19,8 kcal dans l'agriculture des Yanomami en Amérique du Sud (Thierry SALLANTIN).

4) Les accélérations techniques, parfois sans gains de temps notables

- La vitesse globale des voitures est de 7 km/h : l'Européen de l'Ouest passe en moyenne 4 h/jour dans sa voiture et surtout pour sa fabrication et son entretien, la construction routière, etc. (calculs par Ivan ILLICH, réactualisés par Jean-Pierre DUPUY).
- gains de temps grâce aux machines domestiques souvent fantasmés, selon une enquête aux États-Unis en 1975 : machines à laver (+ 4 min. dépensées par jour), lave-vaisselle (+ 1 min.), micro-ondes (0 min.), aspirateur (- 1 min.) (John ROBINSON & Geoffrey GODBEY)
- exemples récents encore à étudier : courriel, portable, TGV, ...

II. Le fondement de l'emballlement : l'essor du temps horloger en Europe à partir du Moyen-âge tardif

A. Espace-temps, temps-machine : projet mathématique d'une société abstraite

- Distinction fondamentale introduite par Paul VIRILIO entre l'espace-temps, caractérisé par les vitesses de la nature, puis des temporalités et des structures spatiales culturellement variables, et le temps-machine (ou vitesse-espace) où les vitesses sont celles des moteurs, des machines, voire de la lumière, l'espace et le temps devenant abstraits.
- projet mathématique d'une société abstraite (Alfred SOHN-RETHEL) régie par la cybernétique

B. D'un temps concret (dépendant) vers un temps abstrait (indépendant)

- Le temps concret et dépendant du Moyen-âge avait des journées et des heures variables, mais aucune unité temporelle constante en dehors de l'année et du mois lunaire.
- avènement d'un temps horloger, abstrait et indépendant, notamment par le biais d'heures d'une durée constante, à partir de la fin du XIII^e siècle
- objectivation du vécu de différentes durées par le biais de leur substantivation, donc comme quantités notamment spatiales comptabilisées (Benjamin L. WHORF)

- Du temps concret mesuré par des événements et activités humaines on passe au temps abstrait mesurant ces activités (!), mis en œuvre et valorisé, entre autres, par la nouvelle vertu de la ponctualité.

C. Les besoins croissants d'un temps abstrait (indépendant)

- besoin accru de discipline horaire dans les monastères qui se développaient à cette époque
- division du travail et besoin grandissants de prévisibilité et de coordination temporelles
- dans les manufactures textiles organisées sur un mode capitaliste pour des marchés extérieurs de plus en plus concurrentiels, besoin en hausse d'une évaluation horaire constante de la rentabilité
- Par rapport aux transports et marchés supralocaux et face à la grande fluctuation des prix pendant des périodes parfois longues, la durée des voyages et des transactions devaient être mesurée avec des paramètres fixes.

– Indications bibliographiques –

- Alain BIHR, "Capitalisme et rapport au temps. Essai sur la chronophobie du capital", *Interrogations ?* (en ligne), n° 1, déc. 2005, p. 110 à 124, www.revue-interrogations.org/Capitalisme-et-Rapport-au-temps
- Max ENGAMMARE, *L'ordre du temps : l'invention de la ponctualité au XVI^e siècle*, Droz : Genève 2004
- Ivan ILLICH, "Énergie et équité" (1973 et s.), avec une annexe de Jean-Pierre DUPUY, "À la recherche du temps perdu", dans I. I., *Œuvres complètes*, vol. 1, p. 379 à 447
- Anselm JAPPE, *Les aventures de la marchandise : Pour une nouvelle critique de la valeur*, Denoël 2003
- Bop JESSOP, "The Spatiotemporal Dynamics of Globalizing Capital and their Impact on State Power and Democracy", dans Rosa & Scheuerman, *High-Speed Society*, op. cit., p. 135 à 158, <http://bobjessop.org/>
- Robert KURZ, "L'expropriation du temps", 1999, http://sd-1.archive-host.com/membres/up/4519779941507678/L_expropriation_du_temps.pdf
- Moishe POSTONE, *Temps, travail et domination sociale : Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, Mille et une nuits 2009
- Olivier REY, *Une question de taille*, Stock 2014 (à force de tout mesurer, on a perdu le sens de la mesure)
- François SCHNEIDER, "L'effet rebond", *L'Écologiste* n° 11, oct. 2003, p. 45 et s., www.decroissance.org/francois/
- Georg SIMMEL, "La signification de l'argent pour le rythme de vie", dans : *Philosophie de l'argent* (1920), P.U.F. 2^e éd. 1987, p. 643 à 662, *Trivium* (en ligne), n° 9, 2011, <http://trivium.revues.org/4071>
- Alfred SOHN-RETHEL, *La pensée-marchandise* [trois essais, notamment "Forme marchandise et forme de pensée" (1961)], préface A. JAPPE, Éd. du Croquant : Bellescombe-en-Bauges (73) 2010
- Edward P. THOMPSON, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel* (1967), La Fabrique 2004
- Benjamin L. WHORF, *Linguistique et anthropologie. Les origines de la sémiologie* (1956 ; trad. de *Language, Thought & Reality*), Denoël 1969

3^{ème} séance, avec Miguel Benasayag : *L'individu hypermoderne : obligation de performance, exaltation, dépression*

- Quels rapports avec l'accélération ? La vitesse est un facteur constitutif de la modernité et à plus forte raison de son exacerbation (I). À ce titre, elle aide l'individu à s'affranchir de son conditionnement social, voire de sa condition humaine (II et III).

I. L'idée d'hypermodernité

A. La modernité comme individualisation des relations sociales

- Processus synonyme d'atomisation : grec *atomos* et latin *individuum* signifient *indivisible*.
- L'individualisation ≠ l'individualisme : le premier terme décrit un processus observable qui affecte tous les membres d'une société, indépendamment de leurs convictions et comportements ; le deuxième terme évoque, souvent de façon péjorative, le résultat de ce processus.

1) Les mythes fondateurs : progrès, raison, bonheur

- « Le progrès [...] est la transformation sociale permanente vers l'inconnu, sans programme ni vote », une « religion terrestre de la modernité » (Ulrich BECK).

2) La mutation de la vie humaine en succession d'opérations marchandes

- Les solidarités intra- et intergénérationnelles, "quasi-organiques", marquées par l'évidence, la durée et la confiance, ont été remplacées par de nombreux mais brefs échanges contractuels.

- a) Le rétrécissement temporel et personnel des échanges
- b) La monétarisation et la juridicisation des échanges
- 3) L'emprise grandissante des moyens sur les fins de la vie (Georg SIMMEL)
 - Moyens et buts ne sont pas faciles à distinguer ; ces derniers, à l'instar de l'horizon que l'on n'atteint jamais, peuvent eux-mêmes jouer le rôle de moyens.
 - a) L'allongement des « chaînes téléologiques » reliant moyens et buts
 - b) La prépondérance croissante des moyens sur les buts
 - L'un des moyens accédant souvent au statut de finalité est l'argent.
 - c) Les valeurs affectives dépendant des buts finaux
 - Cependant, gagner de l'argent peut procurer de la satisfaction, possiblement malsaine.

B. La radicalisation de la modernité (v. également 5^e séance, II B)

- pas de rupture, mais exacerbation de la modernité
- 1) La liquéfaction du monde industrialisé
- 2) La synchronisation des existences et des consciences
 - grâce à la mécanisation de la vie quotidienne et à l'interconnexion permanente des individus
 - V. la prédiction de sociétés humaines « fourmilières », ci-après 4^e séance, II A 2, p. 13.
- 3) Des individus pluriels et nomades, aux activités et liens multiples et éphémères
 - comp. hyper = à n dimensions (en math.)
 - Le temps libre (et même certains temps contraints) sont davantage passés seul qu'auparavant.

II. L'individu libre, entrepreneur de soi

A. La face cachée de la liberté individuelle

- une interprétation de : « La liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir » (MONTESQUIEU).
- 1) Les contraintes sous-jacentes
 - a) Les obligations d'avoir une volonté et d'agir selon elle
 - b) La nécessité contemporaine de produire sa vie
 - c) L'obligation actuelle de se forger une identité
 - d) L'intériorisation concomitante du contrôle social
- 2) La liberté comme ignorance de ses déterminations (SPINOZA)
 - a) Le maintien dans l'inconscient des ressorts de l'existence et de l'action
 - « Illusion du libre arbitre » (S. FREUD) : Nous préférons « penser que l'on prend des décisions librement, qu'on choisit son camp », pour ignorer qu'« en réalité le choix de son camp est déterminé par les sentiments » et que « le désir sous-tend tout acte » (le neurobiologiste Jean-Didier VINCENT).
 - Ainsi, la liberté d'épouser donne-t-elle les pleins pouvoirs à l'inconscient qui choisit le partenaire en fonction de critères qui, plus tard, une fois la lune de miel tombée, minent la plupart des unions (Claude & Danielle ALLAIS).
 - b) « La soumission librement consentie » (Jean-Léon BEAUVOIS)
 - « En vous laissant votre liberté, je vous donne des bornes plus étroites que je ne pourrais vous en prescrire » (Marie-Madeleine DE LA FAYETTE, *La princesse de Clèves*, 1678).
 - c) L'illusion sur la portée réelle des droits
 - « Les droits individuels signifient la simple possibilité de certaines expériences sociales plutôt que ces expériences elles-mêmes », signification fondée sur « l'illusion que le droit à une expérience peut créer cette expérience elle-même » (Peter GABEL).

B.L'individu, une « “boîte” psychologique » (Th. W. ADORNO & M. HORKHEIMER)

- 1) L'essor capitaliste de la mesure et du calcul à l'échelle individuelle
 - a) La montée de l'insécurité affective, malgré la sécurité matérielle accrue
 - b) Les besoins amplifiés en prévisibilité, en régularité et en sécurité juridique
 - c) Le raccourcissement de l'égoïsme humain
 - l'égoïsme des êtres vivants et des humains, une donnée biologique mais dévalorisée
 - Sous le capitalisme se développant, les êtres humains sont progressivement déliés de leurs obligations sociales à l'égard d'autrui au profit de leurs seules préférences personnelles immédiates (Jürgen HABERMAS), ce qui manifeste « le principe de la priorité du juste sur le bien » (Charles TAYLOR) (v. ci-après 6^e séance, II A 1, p. 18).
 - Comme les communautés traditionnelles sont affaiblies, on peut de moins en moins se fier à autrui.
- 2) Le régime de la sphère privée : germe d'une atomisation sociale
 - a) Le principe de l'absence d'interdits et de prescriptions pour la sphère privée
 - b) Le principe d'une supériorité de la sphère privée
 - Tout ce qui n'est pas interdit et tout ce qui ne nuit pas à autrui, est autorisé à l'individu.
 - c) Les droits subjectifs conçus sans limites
 - « Lorsqu'on dit [...] que la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, on postule qu'il y a quelque chose d'*infini* en elle, puisqu'elle n'est bornée que par la liberté de l'autre. Il suffirait donc que l'autre ne soit plus libre [ou ne soit plus là] pour qu'elle aille à l'infini » (Bernard EDELMAN).
 - d) Le droit au respect de la vie privée, dirigée *contre* le monde

III. La libération de l'individu de sa condition sociale, voire humaine

A.L'émancipation des individus vis-à-vis de l'espace, des temporalités sociales et des liens à autrui

- après l'utopie de l' « homme futur » (Paul VALÉRY), utopie de l' « homme mobile » (Pierre-André TAGUIEFF)

- 1) Le rêve d'autofondation individuelle
- 2) L'individu hypermoderne, « branché mais distant » (Marcel GAUCHET) et “cool” (Walter KIEFL)
 - a) La téléphonie mobile, le baladeur et G.P.S.
 - b) Le courrier électronique et Internet
- 3) La désinstitutionnalisation de la famille
 - Le temps devenu contractuel de la conjugalité entre en conflit avec le temps a priori inconditionnel de la filiation.
- 4) Le « je sans nous » (Nobert ELIAS)
 - Les associations, fêtes de quartier, sectes, etc. sont « des réactions devant ce qui disparaît, beaucoup plus que les signes annonciateurs d'un retour aux communautés de proximité » (François ASCHER).
- 5) La décontextualisation du vécu individuel
 - ... provoque tantôt sentiment de toute-puissance, tantôt vide et angoisse. Comme l'existence individuelle n'a guère plus de sens, sa survie psychique est sans cesse menacée.

B.L'individualisation hédoniste de la quête de sens

- 1) L'essor de l'identité personnelle, forteresse de l'individu en concurrence
- 2) La foi travaillée par le moi (bricolage et syncrétisme)
 - La croyance religieuse qui s'était déjà transformée en une affaire privée depuis la fin de

l'Ancien régime n'est maintenant même plus disponible en tant qu'évidence universelle et ciment de la communauté. Elle devient un chantier personnel comme la profession ou la famille que chacun doit assumer seul.

- L'individu devient sa propre source de sens (alors que l'étymologie du mot semble exclure la possibilité d'un sens solitaire, privatisé) et rêve de se fabriquer lui-même, développe donc ses propres convictions et marques en piochant de plus en plus librement dans les Églises établies, les obédiences plus marginales et toute une panoplie de références alimentaires, thérapeutiques et ésotériques. S'y rajoutent sports extrêmes, conduites à risques et addiction technologique.
- Ainsi, l'individu devient son propre dieu et l'identité personnelle son mode d'expression

3) La centralité de la jouissance et de l'efficiencia

- coaching, thérapies cognitives-comportementales et psychothérapie virtuelle comme accélération de l'exploration de soi

4) La fascination par la vitesse

- « La griserie et le sentiment de puissance suscités par la vitesse orientent la raison humaine vers le résultat des progrès techniques [...] et non vers ce qu'il faut sacrifier pour y parvenir » (Pierre LANTZ).

C. La bipolarisation de la société par les extrêmes

- distinction entre « l'individu par excès » et « l'individu par défaut » (Robert CASTEL), tantôt surchargé, tantôt écrasé par le présent et l'urgence

1) La normalisation de la transgression

2) L'individu par excès

- beaucoup de vécus immédiats (*Erlebnisse* = sensations, excitations, événements) mais, du fait de leur décontextualisation, peu d'expérience (*Erfahrung* ; distinction selon Walter BENJAMIN)
- vécu temporel hypermoderne souvent sur le mode bref – bref (vécu immédiat bref, vécu rétrospectif bref aussi), pouvant expliquer le ressenti répandu d'un temps déchaîné et fuyant

3) L'individu par défaut, « l'homme superflu » (Patrick VASSORT)

– Indications bibliographiques –

- François ASCHER, *La société hypermoderne ou ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs : essai sur la société contemporaine*, Éd. de l'Aube 2000
- Nicole AUBERT (dir.), *La société hypermoderne. Ruptures et contradictions*, L'Harmattan 2010
- ~ (dir.), *L'individu hypermoderne*, Érys 2004
- Jean-Léon BEAUVOIS, *Les illusions libérales, individualisme et pouvoir social. Petit traité des grandes illusions*, Presses universitaires de Grenoble 2005
- Robert CASTEL & Claudine HAROCHE, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Fayard 2001
- Jonathan Crary, 24/7. *Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Zones 2014 (extrait dans *Le Monde diplomatique* juin 2014, p. 3)
- François FLAHAULT, *Le paradoxe de Robinson. Capitalisme et société*, Mille et une nuits 2003
- ~, « Be yourself ! » Au-delà de la conception occidentale de l'individu, Mille et une nuits 2006
- Jean-Claude KAUFMANN, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, A. Colin : Paris 2004
- Gilles LIPOVETSKY, *L'Ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Gallimard 1993
- Vincent de GAULEJAC, *Qui est « je » ? Sociologie clinique du sujet*, Seuil 2009
- ~ & Fabienne HANIQUE, *Le capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou*, Seuil 2015
- Gilles LIPOVETSKY & Sébastien CHARLES, *Les temps hypermodernes*, Grasset 2004
- G. LIPOVETSKY, *L'Ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Gallimard 1993
- Philippe MOATI (dir.), *Nouvelles technologies et modes de vie : aliénation ou hypermodernité ?*, Éd. de l'Aube : La Tour d'Aigues (84) 2005
- Olivier REY, *Une folle solitude. Le fantasme de l'homme auto-construit*, Seuil 2006

4^{ème} séance, avec Michèle Descolonges : *La technicisation de la politique et du droit*

- Elle relève d'une tendance plus générale à la mécanisation et à l'artificialisation de l'existence humaine.
- Quelle signification du passage courant de la *technique* à la *technologie* ?

I. La politique et la justice « motorisées » (Carl SCHMITT)

- Le concept de « législation motorisée » n'indique pas seulement son adoption accélérée, mais aussi son caractère mécanique, purgé de jugements de valeur. En effet, « avec chaque acte de technicisation, la technique implante son mécanisme causal à l'intérieur de l'État [...] et suscite ainsi] une immobilisation qui concorde avec un mouvement accéléré et davantage mécanisé » (le juriste Friedrich Georg JÜNGER).
- On observe également une accélération de la formation des coutumes en droit international.

A. Le déclin de la délibération conflictuelle (v. ci-après II B 3 b)

- 1) Le Parlement amoindri au profit de l'Exécutif
 - De la délibération politique, on passe à la concertation technique de lobbys.
- 2) La tentation du vote électronique

B. La Justice accélérée et ramenée à un rôle d'arbitrage

- 1) L'arbitre, chargé de faire respecter les « règles du jeu »
 - Il n'a pas à soulever des questions de fond par exemple sur le sens et les limites de la compétition à arbitrer.
 - V. en outre ci-après II B 3.
- 2) Le radar automatique, modèle d'une justice mécanisée ?

II. De l'ordonnancement juridique à la régulation technique

- « Le droit n'a plus de place dans un système technique complet » (Jacques ELLUL).
- des *normes* aux *règles*

A. « Passer du gouvernement des hommes à l'administration des choses », l'action de gouverner devenant nulle, donc inutile (SAINT-SIMON)

- 1) La « gestion » des problèmes selon une logique de marché (v. ci-après 7^e séance, I B)
 - « Le marché, pouvoir du présent » : « Valorisant l'incertitude pour elle-même, le marché disqualifie toute politique téléologique, axée sur la réalisation d'un futur souhaitable » (Z. LAÏDI & F. OST).
 - l'informatisation de la société comme levier du néolibéralisme (Alain MINC & Simon NORA)
 - réseau numérique = accélération et perfectionnement fluide de la logique de marché
 - a) Le « pilotage à vue », gestion de flux
 - b) L'emprise croissante des procédures, notamment juridictionnelles
 - La juridictionnalisation peut constituer une extension du « régime de vérité » (Michel FOUCAULT) instauré en matière économique par le marché : De même que la rencontre entre l'offre et la demande y détermine la vérité économique, la confrontation des parties au procès dégage une vérité pour les enjeux portés dans les prétoires.
- 2) De la « société des individus » (Nobert ELIAS) à la « fourmilière » (Paul VALÉRY), à la « société de fourmis » et la « méga-ethnie terrienne » (André LEROI-GOURHAN) ?
 - a) L'externalisation de la mémoire, de l'écriture et d'autres facultés cérébrales
 - b) Vers une « langue modulaire » (A. MINC & S. NORA), « un usage mécanique de signes » (Stefan BREUER) ?

B. Gérer l'obsolescence croissante du droit, peinant à rattraper l'évolution technique et socio-économique

- 1) L'augmentation de la marge de manœuvre de l'administration publique et d'acteurs privés puissants, sous contrôle partiel de la justice
 - Mouvement de transfert de compétences de la loi vers l'activité administrative ou privée :
 - a) Les *concepts juridiques indéterminés*
 - Ils accordent aux acteurs juridiques un pouvoir d'interprétation plus ou moins étendu de ces concepts qui est largement contrôlé par la justice.

- b) *Le pouvoir discrétionnaire*
 - Il signifie une marge de manœuvre, variable et peu surveillée par le juge, dans la prise de décision, notamment des autorités administratives.
- 2) La « sécurité juridique » mise en jeu par l'accélération et la complexification du droit
 - a) La diminution de la sécurité juridique pour certains
 - b) Le recul du besoin de sécurité juridique chez les bénéficiaires de la vitesse
- 3) Le droit éventuellement réduit à des « règles du jeu » (v. ci-avant I B 1)
 - a) La distinction entre ordonnancement juridique et réglementation technique
 - Le droit émerge dans « la contrariété d'intérêts privés » alors qu'une réglementation technique comme le Code de la route est fondée sur « l'unicité du but » (Evgenij B. PAŠUKANIS).
 - Sous la pression de la vitesse, le droit pourrait évoluer dans le sens d'un règlement intérieur ou d'un règlement d'exploitation, commandé par des exigences purement techniques et dépourvu de signification normative, morale.
 - b) La dégénérescence du conflit, fondement du droit (v. ci-avant I A)
 - Les individus et les groupes risquent de ne plus disposer d'assez de ressources notamment temporelles pour vivre des conflits dans la durée, pour négocier leurs intérêts respectifs et gérer les désaccords.
 - Or, c'est le conflit qui lie les êtres humains les uns aux autres et qui engendre les principes fondamentaux du vivre-ensemble (Lewis COSER ; Miguel BENASAYAG).

III. L'informatisation ambivalente du système juridique

A. Les possibilités d'accélération et d'amélioration électroniques du droit et de la justice

- 1) La connaissance facilitée du droit
 - a) La diffusion et la consultation des normes juridiques et des décisions de justice
 - b) Leur archivage, à la fiabilité toutefois incertaine dans la durée
- 2) L'effectivité accrue des procès
 - a) La communication électronique lors des procès
 - b) La collégialité renforcée des magistrats
 - c) La décomposition et la mécanisation partielles du processus de décision

B. Les réflexions sur les finalités et les conséquences néfastes écartées sous la fascination par l'informatique

- 1) Une amélioration illusoire du droit et de la justice
 - a) L'incertitude sur la rentabilité globale de l'informatisation
 - b) La vitesse et l'effectivité accrues du système juridique, co-génératrices de plus de droit et de litiges
 - La spirale de l'emballlement et l'effet rebond oubliés (v. ci-avant 2^e séance, I et I C, p. 7 s.).
 - c) La légitimité du droit et l'autorité du précédent menacées par la saturation
 - d) Les inégalités culturelles probablement renforcées par l'informatique, règne de l'abstrait
 - « Plus les NTIC s'imposent, plus les inégalités s'accroissent » (l'avocat Jean GASNAULT).
- 2) Une centralisation et une rigidification sans précédent, génératrice d'impuissance individuelle
 - a) Une centralisation professionnelle chez les informaticiens
 - b) Une centralisation spatiale et politique auprès des entreprises et des États les plus puissants, gérant l'architecture et les nœuds du réseau

- c) Une inflexibilité résultant du fonctionnement machinal et électrique
- d) L'insuffisance des tendances décentralisatrices et assouplissantes pour compenser ces processus

– Indications bibliographiques –

- « L'E-Justice ; Dialogue et pouvoir », *Archives de philosophie du droit*, tome 54, Dalloz 2011
- Benoît BASTARD et al., *L'esprit du temps. L'accélération dans l'institution judiciaire en France et en Belgique*, Institut des sciences sociales du politique : Cachan 2012
- Danièle BOURCIER, *La décision artificielle : Le droit, la machine et l'humain*, Presses univ. de France 1995
- CONSEIL D'ÉTAT, *Sécurité juridique et complexité du droit. Rapport public 2006 – jurisprudence et avis de 2005*, La Documentation française 2006
- Philippe GÉRARD, François OST et Michel VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Publications des Facultés univ. St.-Louis : Bruxelles 2000 (923 p.)
- Martin HEIDEGGER, "La question de la technique" (1953), trad. André Préau, dans *Essais et conférences*, Gallimard 1980, p. 9 à 48
- Friedrich G. JÜNGER, *Die Perfektion der Technik* (1939 à 1953), avec "Maschine und Eigentum", postface Andreas GEYER, Klostermann : 8^e éd. Frankfurt/Main 2010 (*The failure of technology : perfection without purpose*, Henry Regnery : Hinsdale/Ill. 1949)
- Frédéric KAPLAN & Dana KIANFAR, "Il pleut des chats et des chiens. Google et l'impérialisme linguistique", *Le Monde diplomatique* janv. 2015, p. 28
- Alain MINC & Simon NORA, *L'informatisation de la société. Rapport à M. le président de la République*, Seuil 1978
- Julien OFFRAY DE LA METTRIE, "L'homme Machine" (1748), *Œuvres philosophiques*, Coda 2004, p. 43 à 84
- Félix PAOLETTI, *L'Homme et l'ordinateur. Les enjeux de l'informatisation de la société*, L'Harmattan 2003
- Michel TIBON-CORNILLOT, *Les corps transfigurés. Mécanisation du vivant et imaginaire de la biologie* (1992), éd. actualisée, Éd. MF 2011

5^{ème} séance, avec Baptiste Rappin :

La bureaucratisation et le management du monde

I. La mise à l'écrit du monde, une tendance universelle liée à la complexification des sociétés

A. La globalisation du régime de l'écrit

- 1) La bureaucratie, pouvoir du bureau, du dossier, de l'écrit
 - a) Les formes de l'écrit : mots et chiffres ; règles, normes et procédures
 - b) La puissance de l'écrit : abstractions spatiale, temporelle, personnelle
- 2) La bureaucratisation, un processus débouchant sur la prise en charge du monde par les disciplines de l'écrit
 - a) Les multiples terrains de bureaucratisation
 - Elle n'affecte pas seulement la sphère publique, mais aussi l'entreprise privée, les associations et même, avec la multiplication des choses à gérer chez soi, le monde personnel et intime !
 - b) Les facteurs de bureaucratisation
 - accélérations, saturations, techniques variées et notamment l'informatique, besoins de sécurité (commerciale, sanitaire, alimentaire, ...), méfiance, etc.
 - multiplication des objets, des données et des flux
- 3) Les principales disciplines de l'écrit
 - a) Les mathématiques, notamment en sciences, technologies et statistiques
 - b) La normativité juridique
 - c) La normativité gestionnaire et managériale

B. La densification normative, préalable et mode de bureaucratisation

- 1) La juridicisation des sociétés occidentales
 - a) La multiplication de normes et de règles
 - b) Le renforcement du maillage normatif
 - c) L'intensification de la force normative
- 2) De la société de surveillance à la société d'autodiscipline
 - a) La normalisation de la vie
 - l'emprise croissante des normativités variées
 - la banalisation des existences
 - b) La norme comme modèle
 - lat. *norma* = étalon
 - mesure des phénomènes
 - direction des conduites

II. L'organisation bureaucratique des accélérations

- la bureaucratie, symbole de lenteur, mais possiblement facteur, voire condition de vitesse

A. L'insertion d'un fonctionnement mécanisé dans les relations humaines

- V. ci-avant 4^e séance, I & II, p. 12 s.

- 1) L'objectif d'une simplification et d'une rationalisation
- 2) La mécanisation impliquant la maîtrise scientifique et technique
 - Une telle mécanisation permet l'accélération, mais nécessite cadres et règles.
- 3) La mécanisation supposant création et gestion d'infrastructures et de dispositifs de régulation

B. La liquéfaction progressive des sociétés

- liquidité = disponibilité au mouvement, au changement (v. ci-avant 1^e séance (suite), III B, p. 7) ; la liquéfaction, une forme ou une condition de l'accélération, mais nécessitant cadres et règles
- La liquéfaction, une fluidification à laquelle contribue également la cybernétique.

- 1) Les terrains de liquéfaction
 - a) Les existences humaines
 - b) Les produits, les données et les structures
 - c) Les processus et les régulations, accélérés
- 2) Les modes de liquéfaction
 - a) Les injonctions et incitations bureaucratiques au mouvement, au changement et à la vitesse
 - b) L'emprise croissante du contrat, une bureaucratie au service de l'accélération et « au détriment de l'avenir » (Zaki LAÏDI, v. ci-après 6^e séance, II A 2, p. 18)
 - Contrairement aux idées préconçues, la souplesse du contrat se paie d'un surcroît de bureaucratie (de multiples textes et organisations, juristes, assureurs, ...).
 - « Du statut au contrat » (Henry MAINE) lors de l'évolution vers la modernité.
 - Le passage contemporain de la loi au contrat où les générations futures sont absentes.
 - La contraction temporelle et la monétarisation du contrat, v. ci-avant 3^e séance, I A 2, p. 9.
 - c) Le marché, un condensé de pouvoir bureaucratique
 - « Le marché n'a rien de naturel » (Karl POLANYI).
 - d'innombrables normes, règles, standards, procédures, machines avec leur modes d'emploi, gestionnaires, contrôleurs, assureurs, etc.

- d) Le remplacement tendanciel des institutions, garants de stabilité, par des organisations, soucieuses de fonctionnement
- « Le progrès technique n'accepte plus que des organisations » (Friedrich G. JÜNGER).
 - l'étymologie éclairante des notions d'*institution* (d'après la racine indoeuropéenne *sta-* = être debout) et d'*organisation* (lat. *organum* = instrument)
 - la transformation progressive des *institutions* religieuses, professionnelles, étatiques et familiales en *organisations*, temporaires et à la disposition des acteurs
 - l'orientation « *standards, not structure* »

C. La synchronisation des rythmes particuliers, forme et condition de l'accélération

- 1) La multiplication des rythmes du fait de sociétés complexifiées et liquéfiées
- 2) La menace de chaos dans la complexité liquéfiée
 - Déjà les philosophes présocratiques assimilaient la liquidité au chaos.
 - Celle-ci ne peut déboucher sur l'accélération plutôt que le chaos que grâce à la synchronisation.
- 3) La synchronisation par le biais d'abstractions, donc de simplifications chiffrées ou conceptuelles

– Indications bibliographiques –

- James BURNHAM, *L'ère des organisateurs. Managerial Revolution* (1941, notamment sur l'œuvre de Saint-Simon), préface Léon BLUM, Calmann-Lévy 1947
- Béatrice HIBOU (dir.), *La bureaucratisation néolibérale*, La Découverte 2013
- B. HIBOU, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, La Découverte 2012
- David GRAEBER, *Bureaucratie*, Les liens qui libèrent 2015 (v. l'interview avec l'auteur sur *Médiapart*)
- Céline LAFONTAINE, *L'Empire cybernétique : Des machines à penser à la pensée-machine*, Seuil 2004
- Thibault LE TEXIER, *Le maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, La Découverte 2016
- Jean-François MATTÉI, "L'État moderne et l'inflation de la technocratie", dans Simone Goyard-Fabre (dir.), *L'État au XX^e siècle : regards sur la pensée juridique et politique du monde occidental*, Vrin 2004, p. 289 à 305
- Pascal MICHON, *Les rythmes du politique. Démocratie et capitalisme mondialisé*, Les Prairies ordinaires 2007
- Bernard PIGNEROL, "Le crépuscule des Lumières : Excès de droit, abus du droit", in : Mathieu Doat, Jacques Le Goff & Philippe Pédrot (dir.), *Droit et complexité. Pour une nouvelle intelligence du droit vivant*, préface Mireille DELMAS-MARTY, Presses univ. de Rennes 2007, p. 63 à 76
- Catherine THIBIERGE (dir.), *La densification normative – découverte d'un processus*, Éd. Mare et Martin 2013 (1204 p.)
- Norbert WIENER, *Cybernétique et société. L'usage humain des êtres humains* (1954), Seuil 2014

6^{ème} séance, avec Simon Charbonneau :

Vers une responsabilité pour les générations futures ?

- précisions de la portée de la problématique d'accélération pour les générations futures, la vitesse en tant que telle n'induisant pas de préjudice ; préjudiciables en revanche diverses exploitations, destructions et pollutions

I. La charge du capitalisme pesant sur le futur

A. L'annihilation du passé

- Les éléments et produits de la nature tels que biodiversité, matières premières et coraux, constitués pendant des centaines de millions ou de milliers d'années, sont épuisés ou détruits en quelques siècles et ne seront donc plus disponibles pour les générations à venir, même pour un usage raisonné.

B. L'hypothèque sur l'avenir

- V. ci-avant 1^{er} séance (suite), II D, p. 6 sur le « présentisme écologique ».
- L'intervention industrielle dans la planète pèse sur le futur et pourrait mettre en cause l'avenir du vivant, en tout cas de l'humain.

- le changement climatique, aux effets variables mais incertains
- Les déforestations, l'imperméabilisation et l'appauvrissement des sols, la surpêche, les déchets et d'autres pollutions, etc. amoindrissent les capacités nourricières futures de la Terre.
- le possible déclenchement de séismes par l'exploitation des sols
- la résistance aux antibiotiques et à d'autres médicaments utilisés à l'excès

C. La compression du temps et de l'espace

- La temporalité lente de certains écosystèmes est comprimée par des monocultures rapides.
- Certaines pollutions et interventions (nucléaire, génétique, nanoparticules, plastiques, ...) se répandent à l'échelle des continents, voire de la planète, franchissent les barrières entre les espèces et subsisteront pendant des durées incommensurables.

D. L'évolution des espèces affectée par les extinctions de masse et les technologies du vivant

- La disparition d'un grand nombre d'espèces vivantes – en une période infiniment plus courte que lors des extinctions de masse précédentes et à un rythme beaucoup plus rapide que le remplacement des espèces disparues – signifie une transformation temporelle et spatiale profonde de l'évolution.
- Après l'utérus artificiel (Henri ATLAN), « l'humanité unisexe » (Jacques ATTALI) et la réalisation de certains projets posthumanistes (qui relèvent cependant, peut-être, du délire), les générations futures seront-elles encore humaines ?

II. L'impuissance du droit contemporain pris isolément

A. Le droit, reflet des rapports de forces au profit d'intérêts à court terme ?

1) Le droit de la responsabilité, organisation de l'irresponsabilité de principe

- Dans le cadre capitaliste, les hommes sont poussés à faire abstraction des groupes et communautés dont ils font (ou faisaient) partie et plus largement de l'ensemble de leur environnement humain et naturel (v. ci-avant 3^e séance, II B 1 c, p. 11).
- « Toute concurrence consiste en actions dommageables légalisées » (le juriste Duncan KENNEDY).
- « L'irresponsabilité pour les conséquences sociales de l'action individuelle est donc au cœur de la liberté moderne » (le juriste Ulrich K. PREUSS).
- En l'instituant sur le plan juridique, le droit cantonne la responsabilité individuelle à l'égard d'autrui et organise ainsi la déresponsabilisation généralisée en dehors des cas de figure explicitement envisagés.
- La responsabilité juridique ne permet pas non plus d'aborder des phénomènes « qui n'existent que par agrégation [...] et dont personne n'est responsable individuellement » (Monique CANTO-SPERBER).

2) Le « paradigme de la réciprocité juridique », manifestation de l'incapacité de la société capitaliste à respecter des limites et à laisser l'avenir ouvert

- Fondé sur la réciprocité entre sujets de droit actuels, existant simultanément, le droit occidental et notamment le contrat ne semblent guère conçus pour tenir compte des générations futures. Ce n'est pas simplement un obstacle à la reconnaissance de leurs « droits », mais l'expression même de son impossibilité conceptuelle. – V. ci-avant 5^e séance, II B 2 b, p.16.

B. L'adoption de législations symboliques compensatrices

- Sans grandes incidences sur les pratiques, elles avancent des « formules incantatoires [...] qui] visent à occulter les conflits plutôt qu'à les reconnaître » (Simon CHARBONNEAU).

1) Le principe de précaution, vieux vin dans de nouvelles outres

- « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage » (art. 5 de la Charte de l'environnement du 1^{er} mars 2005).
- Avec le principe de précaution, on « se trompe complètement sur la nature de l'obstacle qui nous empêche d'agir devant la catastrophe. Ce n'est pas l'incertitude scientifique ou non, qui

est l'obstacle, c'est l'impossibilité de croire que le pire va arriver » (Jean-Pierre DUPUY).

- « L'utopie de la précaution, c'est d'organiser le monde comme un grand laboratoire » (François EWALD).

2) Le principe du pollueur-payeur, « permis scientifique de multiplication des risques » (Ulrich BECK)

- perspective individualiste sur des problèmes collectifs
- démarche rétrospective focalisée sur le statu quo, dépendante de dommages et de victimes capables de réclamer compensation
- maintien de l'idéologie de la responsabilité, facteur de déresponsabilisation (v. ci-avant A 1)
- difficultés de prouver les liens de cause à effet :
 - sources des pollutions souvent diffuses, incertaines ou liées au mode de production et de consommation de toute une collectivité
 - dommages complexes et difficiles à attribuer à des causes déterminées.

3) Le développement durable, technique de l'oxymore

- « Considérant [n° 7 ...] qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins. » « Article 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. » (Charte de l'environnement du 1^{er} mars 2005)
- C'est une mauvaise traduction, involontairement révélatrice, de *sustainable development* : « le développement se veut justement *durable et [donc] sans limites* » (Simon CHARBONNEAU).
- « Contrairement à ce que nous avons cru, nous n'arrivons pas à découpler la croissance du PIB de la consommation de ressources. Au contraire, nous assistons à une explosion de la consommation de ressources. Arrêtons la farce du développement durable ! » (Dominique BOURG, ancien promoteur du « développement durable »).

4) La mention des générations futures, formule méliorative qui n'engage à rien

III. Les possibilités juridiques pour une prise en compte non des droits mais des intérêts des générations futures

A. Des possibilités fort réduites en raison de la nature du droit

- Le droit agit en marge sur et à partir des rapports de forces présents dans une société. Il ne peut pas lui imposer des orientations contre son gré.
- Or, la grande majorité des populations occidentales ne sont nullement disposées à modifier leur mode de vie, sans même parler de baisser leur consommation. Il y a peu de démarches de changements même là où le niveau de vie matériel n'est pas affecté (on ne voit pas d'agriculteurs répandant des pesticides bloqués sur la route ni de panneaux publicitaires lumineux démontés...).
- Par conséquent, l'élaboration d'un nouveau droit assurant la pérennité de l'espèce humaine semble pour l'instant inutile et susceptible d'éveiller des illusions en la force du droit.

B. Des exemples de changements juridiques ponctuels (et néanmoins difficiles...)

- droit au moratoire sur les installations et les risques d'origine technoscientifique
- droit à une expertise contradictoire et indépendante sur les projets d'aménagement d'une certaine envergure
- principe général de limitation de la concurrence
- possibilités d'initiative populaire permettant d'envisager des démarches telles que
 - suppression de la publicité à l'échelle locale
 - gestion de certaines entreprises par les salariés et des représentants des collectivités publiques, des riverains et des consommateurs, ... ; ...

– Indications bibliographiques –

- Geneviève AZAM, *Osons rester humain : Les impasses de la toute-puissance*, Les liens qui libèrent 2015
- Simon CHARBONNEAU, *L'impossible nostalgie : L'effondrement de l'idéologie du progrès*, Sang de la

Terre & Éd. Médial 2012

- ~, *Résister pour sortir du développement : Le droit entre nature et liberté*, préface Noël MAMÈRE, Sang de la Terre 2009
- ~, *La gestion de l'impossible. La protection contre les risques techniques majeurs*, Economica 1992
- ~, "De l'inexistence des principes juridiques en droit de l'environnement", *Recueil Dalloz* 1995, p. 146 et s.
- Jean-Pierre DUPUY, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Seuil 2002 (avec une critique du principe de précaution)
- Émilie GAILLARD, *Génération futures et droit privé*, préface Mireille DELMAS-MARTY, L.G.D.J. 2011
- Hans JONAS, *Le principe de responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique* (1979), Flammarion 2013
- Paulo Affonso LEME MACHADO, "La mise en œuvre de l'action civile publique environnementale au Brésil", *Revue juridique de l'environnement* n° 1/2000, p. 63 à 77
- Jean-Paul MARKUS (dir.), *Quelle responsabilité juridique pour les générations futures ?*, Dalloz 2012
- Jean-Christophe MATHIAS, *Le Pacte naturel. Projet pour une Constitution républicaine écologiste*, Sang de la Terre & Éd. Médial 2012
- ~, "Le principe de précaution : responsabilité ou imposture ?", dans Jocelyne Couture & Stéphane Courtois (dir.), *Regards philosophique sur la mondialisation*, Presses de l'Univ. de Québec 2005, p. 57 à 70, <http://partnature.free.fr/principedeprecaution.html>
- François OST, *Le temps du droit*, Odile Jacob 1999
- ~, "La responsabilité, fil d'Ariane du droit de l'environnement", *Droit et société* n° 30/31, 1995, p. 281 à 322, www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/html/ds030031/ds030031-03.htm
- Martine RÉMOND-GOUILLOU, *A la recherche du futur, la prise en compte du long terme par le droit de l'environnement*, *Revue juridique de l'environnement* n° 1/1992, p. 5 et s.
- ~, *Du droit de détruire : Essai sur le droit de l'environnement*, Presses univ. de France 1989

7^{ème} séance, avec *Frédéric Lemarchand* : *Le décalage grandissant, à l'échelle individuelle et collective, entre besoins et capacités de régulation*

I. La désynchronisation entre développement techno-socio-économique et interventions individuelles et collectives

- Quand la vitesse du changement social dépasse la succession des générations, la vie, l'histoire et la société sont *détemporalisées*, ce qui signifie que les individus ne disposent plus d'identité personnelle stable et que la société, paralysée, n'est plus en mesure d'envisager son propre destin.

A. L'invalidation accélérée des expériences du passé et des attentes du futur

- Elle découle de la « compression du présent » (Hermann LÜBBE) qui implique la contraction de l'« espace de l'expérience » et de l'« horizon d'attente » (Reinhart KOSELLECK).

- 1) L'importance amoindrie des expériences du passé pour l'individu et la société
 - fracture générationnelle, les jeunes n'apprenant plus chez les vieux, et facteur d'accélération sociale
- 2) La perte des espérances religieuses et des utopies politiques
- 3) L'imprévisibilité croissante possiblement due à la technicisation des sociétés, les éloignant des processus prévisibles de la nature
 - Paradoxe : la quête de la maîtrise technique diminue la prévisibilité de l'avenir.
 - Sont prévisibles, paraît-il, le mouvement des astres à des centaines de millions d'années, l'évolution des espèces sur Terre à des centaines de milliers d'années, l'histoire préindustrielle des sociétés humaines l'était à des centaines d'années, mais l'avenir du capitalisme industriel ne l'est plus qu'à des dizaines d'années.

B. L'extension des mécanismes marchands, "autorégulateurs"

- Ils réduisent les possibilités d'intervention de l'individu et du collectif. Pour autant, ils ne signifient pas l'absence, mais au contraire la présence de la puissance publique encadrante. (Chez les hommes, l'autorégulation proprement dite n'existe pas.) Ce rôle peut cependant être exercé par des personnes privées. – V. ci-avant 4^e séance, II A 1, p. 13 et 5^e séance, II B 2 b + c, p. 16.
- Ils génèrent tantôt la stabilité, tantôt la fragilité, voire l'écroulement du système (krach boursier, ...).

C. L'identité partielle des causes de l'augmentation des besoins et du recul des capacités de régulation

- Ci-après II et III sur ces processus ; indicateur d'une telle identité : De nos jours, « le besoin de planification croît au rythme où se réduit la portée prospective du planifiable » (H. ROSA).

- 1) Individualisation et complexification des sociétés
- 2) Prolifération des options et des contingences, dépassant les possibilités d'une vie individuelle et des collectifs
- 3) Accélération et accumulations, emprise technique croissante
- 4) Rétrécissement et élargissement simultanés de l'horizon temporel (réduction des ressources temporelles et augmentation des besoins de ressources temporelles)

II. L'augmentation des besoins de sécurité et de prévision

A. L'extension des incertitudes et des risques

- en raison surtout des accélérations et des accumulations (croissance des volumes et des nombres, ...)

- 1) Le développement des sciences et techniques
 - « La science ne produit pas de sécurité, mais bien au contraire de l'insécurité » ; elle serait le moyen « par lequel la société rend le monde incontrôlable » (Niklas LUHMANN).
- 2) L'amplification des enjeux (massification de la vie socio-économique)
- 3) La complexification et l'atomisation des sociétés
 - La dépendance des individus et des groupes à l'égard de la nature a été partiellement remplacée par une interdépendance entre eux plus pesante, du fait de l'extension de la division du travail et des relations marchandes.
- 4) La déstabilisation des parcours individuels
 - vie professionnelle, affective et familiale, domicile, alimentation, sens de la vie, ...

B. La perception accrue d'incertitudes et de risques

- 1) L'insécurité psychique grandissante de l'individu (v. ci-avant 3^e séance, p. 9)
 - a) La perte de sens spirituel et d'horizon après la mort
 - b) La perte de liens communautaires
 - c) L'instabilité croissante de l'identité personnelle
- 2) Le perfectionnement scientifique et technique, facilitant la compréhension des processus naturels et sociaux et la détection de risques

C. La portée temporelle accrue des décisions techniques irréversibles

- Ainsi en matière d'énergie nucléaire ou de modifications génétiques ; v. ci-avant 6^e séance, I, p. 17.

III. Le recul des capacités de prévision, de régulation et de protection

A. Les entraves accrues à la prise de décision, notamment du fait de la « compression du présent » (Hermann LÜBBE)

- 1) La diminution du temps alloué à la prise de décisions
- 2) L'augmentation du nombre et de l'importance des décisions à prendre
- 3) Le raccourcissement socio-économique de la portée temporelle des décisions
 - Du fait de l'individualisation, de la concurrence économique, des instabilités variées, etc., la portée prospective du planifiable se rétrécit (alors que simultanément, l'incidence temporelle de certaines techniques augmente, v. ci-avant II C).

B. L'affaiblissement des outils conceptuels et institutionnels de régulation

- 1) L'impératif de changements incessants (économie, politique, institutions, ...)
- 2) Le déclin des cadres normatifs
 - a) Le cercle vicieux d'empressement législatif et d'insécurité juridique
 - b) Le manque de temps des individus et des groupes de vivre des conflits dans la durée, nécessaire pour l'enracinement des normes (v. ci-avant 4^e séance, II B 3 b)

C. La difficulté grandissante des individus de s'engager dans la durée

- en matière affective et familiale, mais également professionnelle, politique, religieuse, etc.

– Indications bibliographiques –

- « Apocalypse : l'avenir impensable », *Esprit* n° 405, juin 2014 avec six articles, dont François HARTOG, "L'apocalypse, une philosophie de l'histoire ?"
- « Vitesse et existence. La multiplicité des temps historiques », *Trivium* (en ligne), n° 9, 2011, avec six articles dont R. KOSELLECK, "Y a-t-il une accélération de l'histoire ?", <http://trivium.revues.org/4027>
- « Le monde à l'ère de la vitesse » (perte de la représentation du futur et sentiment d'accélération de l'histoire), *Esprit* n° 345, juin 2008 (quatre articles)
- « La sécurité », *Revue juridique de l'Ouest*, n° spécial 2002 avec l'introduction par Philippe PORTIER, "Les trois âges de la sécurité", p. 13 à 21
- Ulrich BECK, *La société du risque*, op. cit. ; *World at Risk*, Polity Press : Cambridge 2009
- Norbert ELIAS, *La société des individus* (1939 à 1987), avant-propos "Conscience de soi et lien social" de Roger CHARTIER, Fayard : Paris 1991
- Frédéric GROS, *Le principe sécurité*, Gallimard 2012
- F. HARTOG, "Discordance des temps" (entretien), *Revue internationale et stratégique* n° 91, 3/2013, p. 7 à 16
- H. LÜBBE, "Gegenwartsschrumpfung" dans Klaus Backhaus & Holger Bonus (dir.), *Die Beschleunigungsfälle oder der Triumph der Schildkröte*, Schäffer-Pöschl : Stuttgart 1998, p. 129 à 164 (en anglais "The Contraction of the Present" dans Rosa & Scheuerman, *High-Speed Society*, op. cit., p. 159 à 178)
- Carmen LECCARDI, "Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique", *Temporalités* (16 p. en ligne), <http://temporalites.revues.org/1506>
- Niklas LUHMANN, *Risk : A Sociological Theory* (1991), Aldine Transaction : Piscataway/NJ 2005
- William E. SCHEUERMAN, *Liberal Democracy and the Social Acceleration of Time*, John Hopkins Univ. Press: London & Baltimore 2004

8^{ème} séance, avec François Hartog :

Dialectique temporelle et pétrification de l'histoire

I. L'évolution capitaliste à travers la dimension temporelle

A. Un schéma analytique calqué sur la théorie marxiste de la relation dialectique entre rapports de production et forces productives

B. L'hypothèse de l'accélération comme moteur véritable de l'histoire (moderne)

- 1) La supériorité sociohistorique du temps face à la prépondérance anthropologique de l'espace
 - a) L'antériorité et la prédominance de l'expérience spatiale sur celle du temps pour les développements de l'individu et de l'espèce
 - Alors, quelles incidences futures de la primauté actuelle du temps sur l'espace pour l'ontogenèse des humains, quel impact sur leur épanouissement, supposant que les satisfactions durables proviennent du vécu dans l'espace plus que de la traversée du temps ?
 - b) La flexibilité du temps plus grande que celle de l'espace
 - Les structures (immatérielles) du temps sont, par rapport à l'organisation sociale dans l'espace, plus abstraites et moins ancrées dans la vie humaine, donc plus variables et, dès lors, plus facilement soumises au changement. – V. ci-avant l'Introduction, II A, p. 3.

2) Le caractère décisif de l'accélération complété par la dynamique d'accumulation

- Complément possiblement fondé sur la 3^e loi de la thermodynamique expliquant que les sociétés occidentales évoluent de façon à *maximiser* leur consommation d'énergie et de matières premières (Nicholas GEORGESCU-ROEGEN).

C. La relation paradoxale entre rapports temporels de production et forces productives d'accélération et d'accumulation

1) Les rapports de production capitalistes, agencement temporel libérateur des forces productives, potentiels d'accélération et d'accumulation

- Depuis l'essor du capitalisme jusqu'aux années 1970, les structures institutionnelles et juridiques de la société moderne, du parlementarisme jusqu'au droit du travail, ont progressivement – et grâce à leur solidité dans le temps – libéré les potentiels d'accélération et d'accumulation.
- En particulier, le monde du travail a été, par une discipline rigoureuse, protégé à l'égard des influences "oisives" de la vie pré-industrielle, permettant la rationalisation et l'accélération des activités économiques.

2) Le potentiel dynamisant des rapports de production de ce capitalisme fordiste aujourd'hui épuisé

3) La poursuite de la dynamique d'accélération et d'accumulation grâce au *démantèlement* des rapports de production fordiste

- La politique démocratique semble devenue un obstacle aux dynamiques d'accélération et d'accumulation. En conséquence, les processus de décision se déplacent vers des sphères qui offrent plus de célérité.
- Le transfert de la régulation du capitalisme du public au privé, mais aussi plus largement la bureaucratisation et la technicisation en tant que telles impliquent un recul démocratique.
- De nouvelles marges d'accélération davantage possibles grâce à l'individualisation que par la standardisation antérieure.
- La vie privée et intime des individus ayant été à son tour largement rationalisée, le monde du travail n'a plus besoin d'en être protégé et son cadre temporel peut être flexibilisé.

II. Le risque d'une « inertie fulgurante » (Paul VIRILIO)

- Ce risque semble résulter de ce que les changements accélérés se combinent, autant pour l'individu que pour la société, avec l'absence de direction, d'orientation.
- problèmes partiellement dus à l'autonomisation de la technique par rapport à l'homme et à la société

A. Les phénomènes de saturation du monde

1) Les embouteillages des voies de déplacement et de communication

- « Lorsque la vitesse d'écoulement dans un tuyau dépasse un certain seuil, l'écoulement prend un caractère chaotique. De laminaire, il devient turbulent » (François RODDIER).

2) Les excès de biens et de services, de produits et de molécules chimiques, d'aliments, d'objets personnels, de contacts, de déchets, ...

B. Le spectre de la catastrophe

1) Les désastres techniques

- par exemple : accident dans une centrale nucléaire, épidémies, chute de serveur informatique, krach boursier, déclenchement d'une guerre par erreur et précipitation informatique
- Lors d'une catastrophe, comportements d'évitement, de non-décision et d'arrêt correspondant à la restauration d'un temps de réflexion et de décision face à « l'écrasement temporel de la crise » (Nicole AUBERT).

2) La dépression individuelle et collective, « pathologie de la liberté » et de la responsabilité (Alain EHRENBURG)

3) Les calamités psychosociales

- suicides, attentats, persécutions, guerres

- Toutefois et en dépit de la mise en scène médiatique de crimes plus ou moins abominables, la violence individuelle dans le monde occidental a décliné de façon constante quoiqu'irrégulière depuis plusieurs siècles (Robert MUCHEMBLED). De même, les morts dus aux conflits collectifs ont considérablement diminué ces dernières décennies (Steven PINKER).

C. La rigidification techniciste des sociétés

- « Il semble plus facile pour nous aujourd'hui d'imaginer la détérioration complète de la Terre et de la nature que la dislocation du capitalisme avancé » (Fredric JAMESON).
- On peut supposer un « recul d'importance de la politique [au sens institutionnel du terme] pour le cours de l'histoire » et émettre l'hypothèse que « le projet politique de la modernité [...] est arrivé à son possible terme » (H. ROSA). – Voir déjà le présentisme (ci-avant 1^e séance [suite], II, p. 5 s.).

1) La multiplication et l'accélération des changements écartant l'option d'une transformation fondamentale

- « Plus nous nous ouvrons des options, moins le cadre institutionnel lui-même figure parmi ces options. » C'est la raison pour laquelle « précisément les sociétés modernes se caractérisent par un haut degré de rigidité et d'immobilité » (Claus OFFE).
- prolifération des options et des contingences, dépassant et surchargeant les possibilités des individus et des groupes

2) La dépossession de l'avenir par les dettes financières, individuelles et collectives

3) « La vitesse, vieillesse du monde » (Paul VIRILIO)

- Si l'on considère le temps comme équivalent à la vie (v. ci-avant l'Introduction, II A 1, p. 3), l'apparence d'un écoulement accéléré de celui-là signifie le raccourcissement de celle-ci.
- Pour l'être humain, cette « compression du présent » est équivalente à son « séjour raccourci dans le présent » (Hermann LÜBBE). « Plus de vide, plus de vitesse » (Franz WERFEL).
- « Le seul lieu où le chemin s'abolit, le seul instant où la durée peut cesser de donner aux choses leur sens est la mort » (Guillaume CARNINO).
- Plus un déplacement est rapide, plus il est contraint et contraignant (voyageurs immobilisés dans leurs "projectiles", routes ou rails à ne pas quitter, ...).
- La vitesse de la lumière invite les usagers des communications électroniques à l'immobilité et donc à l'involution.

– Indications bibliographiques –

- « La saturation des mondes », *Entropia. Revue d'étude théorique et politique de la décroissance* n° 14, printemps 2013 (dix articles)
- Günther ANDERS, *L'Obsolescence de l'homme*, vol. 1 : *Sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle* (1956), Encyclopédie des nuisances 2002 ; vol. 2 : *Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle* (1980), Éd. Fario 2011
- Geneviève AZAM, *Le temps du monde fini : Vers l'après-capitalisme*, Éd. Les liens qui libèrent 2010
- Stefan BREUER, *Die Gesellschaft des Verschwindens. Von der Selbstzerstörung der technischen Zivilisation*, Junius: Hamburg 1992
- ~, "Les dénouements de la Civilisation : Elias et la modernité", *Revue internationale des sciences sociales* n° 128, mai 1991, p. 425 à 440
- Francis FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion 1993
- Nicholas GEORGESCU-ROEGEN, *La décroissance. Entropie – écologie – économie* (1979), présentation et trad. Jacques GRINEVALD et Ivo RENS, Sang de la Terre 1995, http://classiques.uqac.ca/contemporains/georgescu_roegen_nicolas/dcroissance/dcroissance.html
- Hervé KEMPF, *Fin de l'Occident, naissance du monde*, Seuil 2013
- Maurizio LAZZARATO, "La dette ou le vol du temps", *Le Monde diplomatique*, fév. 2012, p. 28 ; *La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Éd. Amsterdam 2011
- F. LEMARCHAND, *La vie contaminée, éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*, op. cit.
- François RODDIER, *Thermodynamique de l'évolution. Un essai de thermo-bio-sociologie*, Éd. Parole : Artignosc-sur-Verdon (Var) 2012
- William E. SCHEUERMAN, *Liberal Democracy and the Social Acceleration of Time*, op. cit.
- Pierre-André TAGUIEFF, *Le sens du progrès. Une approche historique et philosophique*, Flammarion 2004
- P. VIRILIO, *L'inertie polaire*, C. Bourgois 1990 (titre de la trad. allemande en français : *Stagnation frénétique*)
- Peter WAGNER, *Sauver le progrès. Comment rendre l'avenir (à nouveau) désirable*, La Découverte 2015